

Paris, le 30 novembre 2009

## **A NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS**

A titre de confirmation du Communiqué de Presse diffusé le 13 novembre 2009 concernant l'acquisition du contrôle de la société GVT (Holding) S.A., Vivendi SA ("Vivendi") apporte les précisions suivantes :

Le 13 novembre 2009, Vivendi a obtenu le droit inconditionnel d'acquérir auprès de Tyrus Capital LLP (une *limited liability partnership* immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles) 24.934.700 actions ordinaires de GVT, correspondant à 19,6% du capital de GVT, à un prix d'exercice de 55 BRL majoré d'une prime de 1 BRL par action, soit un prix d'exercice total de 1.371.408.500 BRL et une prime totale de 24.934.700 BRL.

Vivendi a exercé le 17 novembre 2009 son droit d'acquérir 8.520.000 actions ordinaires de GVT et n'a pas encore exercé son droit d'acquérir les 16.414.700 actions GVT restantes.

Le même jour, Tyrus Capital et Vivendi ont décidé que le règlement de ces options exercées se ferait par un transfert à Vivendi de positions d'*equity swaps* à dénouement en actions conclues entre Tyrus Capital et certaines institutions financières. Ces transferts ont été effectués à un prix de référence par action égal au prix de référence par action prévu dans les contrats d'options (55 BRL par action). Les paiements au titre de ces positions d'*equity swaps* à dénouement en actions s'effectueront en espèces et les actions seront livrées conformément aux lois et règlements applicables.

Vivendi n'a pas conclu de contrats régissant les droits de vote de titres GVT ou la vente ou l'achat de titres GVT, à l'exception de ceux qui ont déjà fait l'objet d'une communication publique.

Ces précisions sont apportées à la demande de la Commission des Valeurs Mobilières brésilienne (CVM) conformément à la lettre OFICIO/CVM/SEP/GEA-4/N272/2009 en date du 25 novembre 2009.

### **Avertissement important**

*L'offre publique d'achat mentionnée dans le communiqué de presse du 13 novembre 2009 n'est pas et ne sera pas diffusée directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique ou par le biais des services postaux des États-Unis ou tout autre moyen ou instrument du commerce intérieur ou extérieur des États-Unis ou grâce aux moyens mis à disposition par une bourse de valeurs mobilières aux États-Unis, y compris, de façon non limitative, la transmission par fax, télex, courrier électronique, téléphone et Internet. En conséquence, des copies du communiqué de presse du 13 novembre 2009, et tout document relatif à l'offre susvisée, ne sont pas, et ne doivent pas être, acheminées par voie postale ou transmises ou distribuées de toute autre manière aux États-Unis d'Amérique ou à destination des États-Unis d'Amérique.*